



VILLE DE
BOURG-LA-REINE
OBJET

DE LA
DELIBERATION

N° 29042025/04

REPUBLIQUE
Liberté - Egalité

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/25

ID : 092-219200144-20250429-DELIB290425_04-DE



VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2025

**Approbation de la décision de déclassement des lots de volume
14,17 et 18 appartenant à la Commune dans l'ensemble immobilier
sis 66 du Boulevard du Maréchal Joffre / 6 Place de la gare**

NOMENCLATURE : 3.5.1 ET
3.5.2

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE 29 AVRIL, A DIX-HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le mercredi 23 avril 2025 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-sept, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, M. KERVEILLANT, Adjoint, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, M. LACON, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme DANWILY, Mme CLISSON RUSEK, M. HAYAR, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. BOREL-MATHURIN, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. LETTRON, Mme LEFEUVRE, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-cinq.

ETAIENT REPRESENTES :

M. ANCELIN par Mme SAUVEY
Mme COURTOIS par Mme LANGLAIS
Mme CORVEE-GRIMAULT par M. NICOLAS
Mme AWONO par M. HOUERY
Mme NED par Mme SPIERS
M. SIMONIN par M. RUPP
M. HERTZ par Mme BROUTIN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 34

Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 18 heures 59,

Mme NED, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 45 et révoque son pouvoir

Mme CORVEE-GRIMAULT, absente à l'ouverture, arrive à 20 heures 28 et révoque son pouvoir

Secrétaire de séance : M. LEGENDRE

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 25

Contre : 7 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour M. HERTZ, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI et M. LETTRON)

Abstention : 3 (Mme ANDRIEUX, M. RUPP et M. RUPP pour M. SIMONIN)

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Madame Isabelle SPIERS, Maire adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

VU le code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le code civil ;

VU le budget communal ;

VU le plan cadastral de la commune de Bourg-la-Reine ;

VU la délibération n°29042025/03 du Conseil municipal en date du 29 avril 2025 approuvant le modificatif à l'EDDV,

VU l'état descriptif de division en volumes (EDDV) organisant la propriété du 66 boulevard du Maréchal Joffre / 6 place de la Gare, cadastrée section J n°176, et incluant les tréfonds des parcelles cadastrées section L n°208, L n°209, L n°210, L n°213, J n°110 et 111, L n°215, et débordant sur les parcelles appartenant à la Ville de Bourg-la-Reine en pleine propriété (L n°211, 212, 214, 216, 254p) ;

VU le projet du modificatif à l'état descriptif de division en volumes (EDDV) de cet ensemble immobilier, dressé en juillet 2024 et mis à jour en mars 2025 (V5C) par les géomètres GEOSAT ;

VU le rapport de la police municipale en date du 28 avril 2025, constatant la désaffectation du domaine public des lots de volume 14, 17 et 18 ;

VU l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Développement durable, Mobilité, Numérique/Innovation et Sécurité en date du 9 avril 2025 ;

CONSIDERANT que la Ville a le projet d'aménager un lieu de loisirs urbains au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier, sis 66 boulevard du Maréchal Joffre / 6 place de la Gare, divisé en lots de volume ; que ce projet intègre le volume 2 et une partie du volume 8 (futurs lots de volume n°24 et 27) ayant fait l'objet d'un bail à construction consenti à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat (originellement dénommé Office Public d'Habitation à Loyer Modéré de la Ville de Bourg-la-Reine), une partie du lot de volume 6 (futur lot de volume n°22) ayant fait l'objet d'un bail à construction consenti à Hauts-de-Seine Habitat (originellement dénommé Office Public Départemental d'Habitations à Loyer Modéré des Hauts-de-Seine), et les lots de volume n°17 et 18 et une partie du lot de volume n°14 (futur lot de volume n°28), ces trois derniers appartenant à la Ville ;

CONSIDERANT que les emprises des lots de volume 17 et 18 appartenant à la Ville sont libres de toute occupation ; que le lot de volume 14 est utilisé exclusivement pour la desserte des places de stationnement des lots de volume 17, 18, 2, 8 et 6 sans usage public ; que l'accès aux places de stationnement de parking du rez-de-chaussée est totalement privatif et équipé de contrôles d'accès, portes commandées par badges ;

CONSIDERANT que dès la livraison de l'immeuble, le lot de volume 14 était aménagé en aire de circulation, les lots de volume 17 et 18 (ancien lot de volume 5) en places de stationnement privé ; que des places de stationnement ont pu être affectées à du personnel de la Ville ou à du stockage au profit du Centre technique municipal ; qu'il convient de clarifier la situation juridique de ces lots et de les exclure de la domanialité publique ;

CONSIDERANT l'opportunité de décider du déclassement du domaine public des lots de volume 14, 17 et 18 en vue de l'installation d'un lieu de loisirs urbains ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : CONSTATE que les lots de volume 14, 17 et 18, dépendant de l'ensemble immobilier divisé en lots de volume, assis sur les parcelles cadastrées section J n°176, J n°110 et 111, L n°208 à 216, et L n°254p, sises 66 boulevard du Maréchal Joffre/ 6 place de la Gare, ne sont pas affectés à un service public ou à l'usage direct du public.

Article 2 : DÉCIDE le déclassement du domaine public des lots de volume n°14, 17 et 18 tels que définis dans l'EDDV et le projet de son modificatif organisant l'ensemble immobilier assis sur les parcelles cadastrées

section J n°176, J n°110 et 111, L n°208 à 216, et L n°254p, sises 66 boulevard de la Gare.

Article 3 : CLASSE dans le domaine privé de la commune les lots de volume 14, 17 et 18 dudit immeuble.

Article 4 : AUTORISE M. le Maire, à effectuer toutes démarches et à signer, au nom et pour le compte de la commune, tous actes et documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Patrick DONATH

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite. »